



Objet : Retour aux porteurs de projets
Projet INVENTER

Le 19 octobre 2017

Madame, Monsieur,

Le Comité de pilotage des programmes PSDR en Auvergne-Rhône-Alpes s'est réuni le 19 septembre 2017 à Lyon Agrapole en présence de tous les signataires des conventions régionales (Région, Etat, Chambre régionale d'agriculture, INRA, IRSTEA), d'un représentant de la cellule nationale d'animation PSDR et d'un membre référent du Conseil Scientifique PSDR.

Suite à la réforme territoriale, un premier point de l'ordre du jour concernait la proposition d'une nouvelle gouvernance au sein de la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes. Lors de cette réunion, les membres du Comité de pilotage ont validé les quatre propositions suivantes que nous portons à votre information :

- Maintien de deux programmes distincts avec leurs dispositifs et montages financiers spécifiques (PEI - FEADER en Rhône-Alpes / Région-FEDER en Auvergne)
- Mise en place d'une gouvernance commune : Comité de Pilotage régional commun aux deux programmes avec représentants de tous les signataires (Inra, Irstea, Conseil régional, Etat, Chambre régionale d'agriculture).
- Coordination de l'animation et des deux animateurs.
- Convergence des objectifs et des actions de communication et de valorisation des deux programmes : séminaires communs, diffusion des résultats des 12 projets sur le grand périmètre régional, supports communs de communication....

Un deuxième point de l'ordre du jour concernait l'état d'avancement des projets des deux programmes avec l'organisation d'auditions des porteurs de projet. Les membres du Comité de pilotage vous remercient tout d'abord pour votre participation à ces auditions et pour l'effort de synthèse réalisé lors de cet exercice.

Le temps accordé à chaque projet était limité, ce qui pouvait être frustrant, mais l'exercice demandé s'est révélé particulièrement utile et bénéfique dans le contexte de la nouvelle région et de la mise en place d'une gouvernance commune pour les deux programmes PSDR Auvergne et Rhône-Alpes. Ces auditions ont en effet permis aux membres du Comité de pilotage d'avoir une bonne vision d'ensemble du travail réalisé tout en s'appropriant les douze projets ainsi réunis pour la première fois devant eux.

Globalement, les membres du Comité de pilotage sont satisfaits des auditions et de l'état d'avancement général des projets. Ils saluent la qualité des présentations faites en séance et ont apprécié également la participation de tous les binômes référents scientifiques et acteurs ainsi que les présentations à deux voix de certains projets qui témoignent de la dynamique partenariale.

En complément des questions et des remarques qui vous ont été adressées en séance, le Comité de pilotage a formulé des points de vigilance et des propositions sur le programme dont certains concernent plus particulièrement le projet INVENTER :

- Le Comité de pilotage fait le constat que plusieurs projets gagneraient à échanger entre eux sur leurs démarches et résultats. C'est particulièrement le cas pour les trois projets de la thématique « systèmes alimentaires et gouvernance ». Vous êtes donc fortement encouragés à développer des liens et des travaux croisés avec les projets FRUGAL et SYAM qui partagent avec vous des préoccupations communes. Il s'agit aussi de mieux organiser et valoriser la complémentarité entre vos différentes approches. Des échanges intéressants pourront également être conduits sur des thématiques transversales (gouvernance, intelligence collective, contributions aux politiques publiques...). Ces rapprochements pourront se faire à votre initiative propre et dans le cadre des groupes thématiques transversaux nationaux qui vont se mettre en place dans les prochains mois.
- Le Comité de pilotage observe qu'aucun des trois projets de la thématique « systèmes alimentaires et gouvernance » ne semble traiter le rôle des consommateurs comme acteurs des changements. Il serait donc intéressant de préciser comment ces consommateurs sont pris en compte ou non dans les démarches de travail de votre projet et d'en dire plus sur les raisons de ces choix méthodologiques. Ceci pourra être fait à l'occasion de la prochaine note annuelle d'avancement (à remettre fin janvier 2018).

Le Comité de pilotage restera vigilant sur ces différents points. Les deux animateurs des programmes PSDR en région Auvergne-Rhône-Alpes sont à votre disposition pour discuter avec vous de ces propositions et de leur mise en œuvre.

Nous vous laissons le soin de diffuser ces informations aux différents partenaires de votre projet.

En nous réjouissant des résultats déjà obtenus et de la coopération engagée, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Pour les signataires de la convention PSDR

Jean-Baptiste COULON, Président de Centre INRA Auvergne-Rhône-Alpes

Emmanuel FERRAND, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes délégué aux fonds européens agricoles, à l'irrigation et à la recherche-développement

